



ADDENDA # 1

Date : Le 29 décembre 2023

Titre : Services de nettoyage commercial pour l'ambassade du Canada aux États-Unis d'Amérique à Washington, D.C

Le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement modifie par la présente, conformément au présent addenda, la Demande de propositions (DDP) pour la prestation de services de nettoyage, portant le numéro 24-241937. Le présent addenda fait partie de la DDP et a pour objet :

1. Répondre aux questions relatives à la DDP

Le présent addenda est émis avant la réception des offres afin de fournir des réponses aux questions pour des clarifications aux documents d'appels d'offres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

- Q1. Le soumissionnaire doit-il avoir des employés syndiqués pour soumissionner dans le cadre de cette demande de propositions?
- R1. Nous vous confirmons que la syndicalisation n'est pas une exigence énumérée dans l'appel d'offres. Plus particulièrement, la personne ou l'entité qui soumet une proposition en vue d'exécuter ce contrat ne doit pas démontrer ce critère dans leur soumission. Le soumissionnaire qui obtiendra le contrat, dans le cadre des prestations de services, doit se conformer, parmi d'autres exigences, aux lois locales stipulé à l'article 5.15.10, ainsi que les toutes les exigences des lois et règlements canadiens (fédéraux, provinciaux, municipaux), étrangers et locaux applicables en matière d'environnement, de santé et de sécurité stipulé à l'article 5.17
-

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES